

## I. Qu'est-ce que le site « Bulletin officiel des finances publiques - Impôts-Archives » ?

Le site « Bulletin officiel des finances publiques - Impôts - Archives » permet d'accéder aux commentaires des dispositions fiscales publiés par la direction générale des finances publiques antérieurement au 12 septembre 2012, date d'ouverture du site BOFiP-Impôts.

Le site regroupe les instruction publiées au « Bulletin officiel des impôts », la documentation administrative de base et les rescrits publiés sur le portail « impots.gouv.fr ».

**ATTENTION** : la doctrine contenue dans BOFiP-Impôts-Archives n'est plus en vigueur. En effet, elle a été rapportée, à compter du 12 septembre 2012, par l'instruction 13 A-2-12 du 7 septembre 2012, lors de la création du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts. Elle n'est donc susceptible de s'appliquer qu'aux situations antérieures au 12 septembre 2012.

Pour connaître la doctrine administrative fiscale applicable à compter du 12 septembre 2012, consulter le Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts sur BOFiP-Impôts.

## II. Éditeur

Ministère chargé du budget

Direction générale des finances publiques

139, rue de Bercy

75572 Paris Cedex 12

## III. Directeur de la publication

Bruno Bézard, directeur général des finances publiques

## IV. Numéro ISSN

En cours